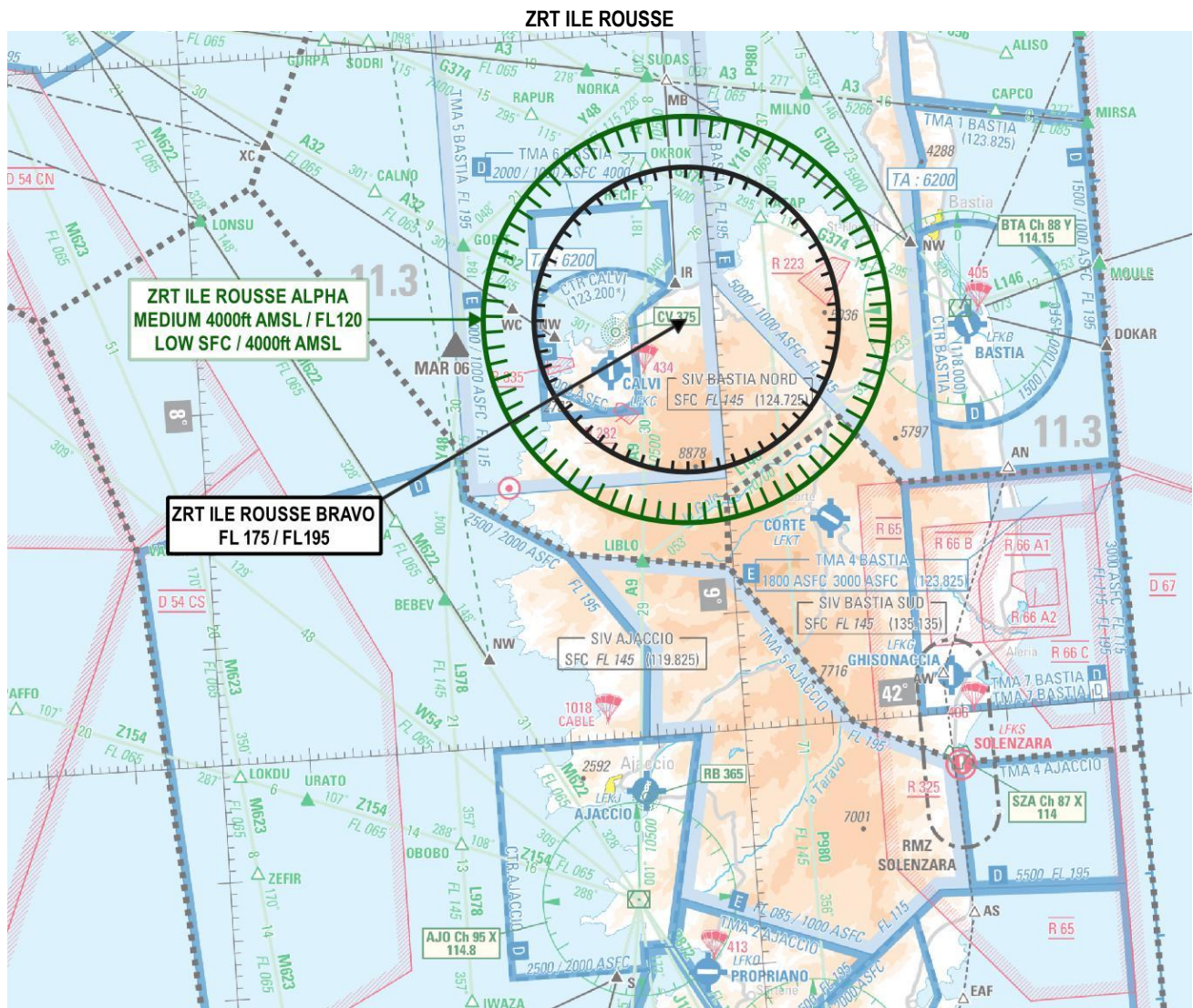


**Objet :** Création de trois Zones Réglementées Temporaires (ZRT) « ILE ROUSSE » au profit de l'exercice ATHENA 2025 partie Sud-Est, en Corse

**En vigueur :** Du 14 au 16 mai 2025

**Lieu :** FIR : Marseille LFMM - AD : Calvi Sainte-Catherine LFKC, Bastia Poretta LFKB



#### ACTIVITÉ

Exercice national mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense, avec ou sans équipage à bord, français et étrangers évoluant en CAM, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

#### STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

#### SERVICES RENDUS

**CAM :** Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

**CAG :** Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
<b>ZRT ILE ROUSSE A LOW activable :</b> - Du mercredi 14 mai 2025 20h00Z au jeudi 15 mai 2025 03h00Z (report possible de 24h) pour un créneau de 2h (action).  <b>ZRT ILE ROUSSE A MEDIUM activable :</b> - Du mercredi 14 mai 2025 20h00Z au jeudi 15 mai 2025 03h00Z (report possible de 24h) pour un créneau initial d'1h (para).  <b>ZRT ILE ROUSSE B activable :</b> - Du mercredi 14 mai 2025 20h00Z au jeudi 15 mai 2025 03h00Z (report possible de 24h)
<b>Prévisions d'activation connue auprès de l'Airspace manager à J-1 15h00</b>

INFORMATION DES USAGERS
<b>ZRT ILE ROUSSE A LOW / MEDIUM, ZRT ILE ROUSSE B :</b> <b>Activité réelle connue de :</b> MARSEILLE CTL : 130.955 MHz MARINA INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz BASTIA APPROCHE : 123.825 MHz BASTIA SIV : 124.725 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE
<b>ZRT ILE ROUSSE A LOW / MEDIUM : ASM (Airspace Manager) exercice ATHENA</b> <b>ZRT ILE ROUSSE B : CDC Mont de Marsan</b>

CONDITIONS DE PENETRATION
<b>ZRT ILE ROUSSE A LOW / MEDIUM, ZRT ILE ROUSSE B :</b> CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, sur <u>accord</u> de l'organisme gestionnaire.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
<b>ZRT ILE ROUSSE A LOW / MEDIUM</b>  <u>Limites latérales</u> Cercle de 20 Nm centré sur 42°35'15"N 008°56'45"E  <u>Limites verticales</u> LOW: SFC / 4000ft AMSL MEDIUM: 4000ft AMSL / FL120	<b>ZRT ILE ROUSSE B</b>  <u>Limites latérales</u> Cercle de 15 Nm centré sur 42°35'15"N 008°56'45"E  <u>Limites verticales</u> FL175 / FL195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
Les usagers sont invités à prendre connaissance quotidiennement des NOTAM modificatifs ou complémentaires publiés.  Lors de l'activation des ZRT Ile Rousse ALPHA et BRAVO : - Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues. - L'activité Tir en R223, R282 et en R335 est suspendue.

ORGANISMES A CONTACTER	
<b>Avant l'exercice :</b> <b>Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / EMO / A7 :</b> Téléphone : 04 87 65 57 99 ou 04 87 65 54 05 PNIA : 864 942 4799 (5405)	<b>Pendant l'exercice :</b> <b>Airspace Manager : 06.14.42.65.95</b>